

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par

Mme Lorho, M. Meizonnet et M. Chenu

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 25, après le mot :

« contrôle »

insérer le mot :

« ne »

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase de l’alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette pratique, qui s'apparente à un contrôle d'identité déguisé, est illégale.